

## Concours de bourse d'aide à la publication

Ce concours s'adresse aux étudiants à la maîtrise (cheminement mémoire), au doctorat et aux stagiaires postdoctoraux dont le directeur ou le codirecteur est **chercheur régulier** au CReSP (liste des chercheurs disponible en fin de document).

**Budget** : 30 000 \$ pour les concours aide à la diffusion et aide à la publication de l'année académique 2021-2022.

→ **ATTENTION** : Merci de lire attentivement les règles du concours.

	Concours Hiver 2022
Dépôt du dossier	1er avril 2021 au 31 mars 2022
Annonce des résultats	En continu
Fin de la subvention (frais de publication)	31 mars 2022
Fin de la subvention (frais de révision ou traduction)	31 mars 2022
Maximum accordé	2 000 \$ (1 000\$ en traduction ou révision et 1 000\$ en frais de publication)
<b>Possibilité de soumettre deux demandes (max 2 000\$) par étudiant par session</b>	

**Documents à présenter (en un seul fichier PDF dans l'ordre précisé ci-dessous – les dossiers ne respectant pas ces consignes seront exclus d'emblée) :**

1. Lettre de présentation (maximum 2 pages, interligne simple), qui doit obligatoirement inclure les informations suivantes :
  - Présentation brève de l'article
  - Justification de l'intérêt de l'article pour la santé publique et de son aspect novateur
  - Présentation de la revue visée et de l'importance de la revue dans le domaine (justification du choix de la revue pour cet article et de son audience cible)
2. Copie de l'article ou du chapitre finalisé;
3. Soumission (pour les frais de traduction ou révision) ou preuve d'acceptation de l'article (pour les frais de publication);
4. Preuve d'inscription à temps plein pour le trimestre en cours;
5. Preuve de cheminement avec mémoire pour les étudiants de niveau maîtrise;
6. [Formulaire en ligne](#) du directeur ou codirecteur de recherche.

### Présentation du budget

1. Utiliser le [formulaire du budget](#) et joindre une soumission pour le travail à exécuter.
2. Le remboursement porte exclusivement sur les frais de révision linguistique ou de traduction (maximum de 1000\$) et de publication (maximum 1000\$).

**Critères de sélection (les candidats qui ne respectent pas ces critères seront automatiquement exclus) :**

- Être premier auteur de l'article ou du chapitre;
- L'étudiant doit être **identifié comme affilié au CReSP**;
- Le directeur, dans le formulaire, ou l'étudiant, dans sa lettre de présentation, doit préciser qu'il s'engage à assumer les frais de révision et/ou les frais de publication qui ne sont pas couverts par la subvention du CReSP (si applicable);
- Les étudiants peuvent soumettre deux demandes (max 2 000\$) par session;
- Le comité ne porte pas de jugement sur la valeur scientifique des manuscrits;
- Le remboursement des frais de publication est conditionnel à l'acceptation dans la revue (Maximum : 1000\$);
- Le remboursement des frais de révision linguistique ou de traduction est conditionnel à la soumission dans la revue (Maximum : 1000\$);
- La revue (et son lien internet) à laquelle l'article sera soumis devra être précisée, ainsi que les exigences de la revue concernant la taille des manuscrits soumis;
- Les articles soumis dans des revues professionnelles ou des revues prédatrices sont exclues du concours.

**Critères d'évaluation**

- Importance et portée de la revue dans le domaine (10 points);
- Qualité de la présentation du dossier (7 points);
- Soutien du directeur (3 points).

→ **ATTENTION** : *L'étudiant ou le stagiaire postdoctoral, en acceptant la subvention, doit obligatoirement mentionner dans toute publication son [affiliation au CReSP](#) de même que l'appui financier reçu. Si cette condition n'est pas respectée, la subvention ne sera pas octroyée.*

**Remboursement des frais de publication**

1. Remboursement de 100 % de la facture, jusqu'à concurrence de 1 000 \$.
2. Dans le cas des frais de publication, une copie de l'article pour attester l'identification de l'affiliation au CReSP, une preuve d'acceptation de l'article dans la revue et la facture (ou preuve des frais de publication) devront être incluses pour obtenir le remboursement.
3. Les frais encourus pour des articles acceptés avant le dépôt du dossier sont éligibles au remboursement dans la mesure où l'acceptation a eu lieu entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022.

**Remboursement des frais de révision linguistique ou de traduction**

1. Remboursement de 100 % de la facture, jusqu'à concurrence de 1 000 \$.
2. Dans le cas des frais de révision linguistique, une copie de l'article et de la page de titre (*Title Page* ou *Cover Letter*) pour attester l'identification de l'affiliation au CReSP et une facture (ou soumission) des frais de révision linguistique ou traduction devront être incluses avec la demande de remboursement.
3. Une preuve de soumission dans la revue est nécessaire pour obtenir le remboursement.
4. Les frais encourus pour des articles soumis avant le dépôt du dossier sont éligibles au remboursement dans la mesure où la soumission a eu lieu entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022.

**Notes**

- Les subventions de ce programme ne sont pas transférables.
- Elles doivent être utilisées strictement pour le remboursement des frais liés à la demande soumise et selon les délais indiqués dans l'avis de concours.
- Les demandes ne respectant pas les critères énoncés dans cet avis de concours ne seront pas étudiées.

- L'octroi des subventions est conditionnel à la disponibilité des budgets.
- Les demandes doivent répondre aux normes d'excellence de ce concours.
- Les demandes peuvent être présentées en français ou en anglais. Tout document soumis dans une langue autre que le français ou l'anglais doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme en français ou en anglais.
- L'étudiant devra fournir une copie électronique de l'article publié à la direction du CReSP.

### **Dépôt de la demande**

La demande complète doit être envoyée par courriel au CReSP, en indiquant en objet « **Soutien à la publication** » à [vanessa.simic.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:vanessa.simic.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca). Le formulaire d'appui du directeur de recherche doit être complété en ligne à l'adresse suivante : <https://forms.office.com/r/8P8fduwRHd>. Pour des informations additionnelles, veuillez communiquer avec Vanessa Simic par courriel.

### **Liste des chercheurs du CReSP, par axe :**

#### **Axe 1 : Environnement, milieu de vie et santé**

Ariane Adam-Poupart – Marc Amyot – Nancy Beauregard – Michèle Bouchard – Maximilien Debia – Véronique Dupéré – Jean-Sébastien Fallu – Olivier Ferlatte – Katherine Frohlich – Sami Haddad – Michel Janosz – Yan Kestens – Alain Marchand – Geneviève Mercille – Bouchra Nasri – André-Anne Parent – Louise Potvin – Annie Pullen-Sansfaçon – Sébastien Sauvé – Audrey Smargiassi – Marc-André Verner – Ludwig Vinches – Joseph Zayed

#### **Axe 2 : Systèmes de soins et de santé publique**

François Béland – Amélie Blanchet-Garneau – Roxane Borgès Da Silva – Delphine Bosson-Rieutort – Isabelle Brault – Lubna Daraz – Nathalie De Marcellis-Warin – Carl-Ardy Dubois – Debbie Feldman – Sarah Fraser – Lara Gautier – Raphaël Godefroy – Réjean Hébert – Olivier Jacques – Edward Lee – Pascale Lehoux – Sylvie Perreault – Vardit Ravitsky – Bryn Williams-Jones

#### **Axe 3 : Une seule santé du monde**

Cécile Aenishaenslin – Julie Arsenault – Jura Augustinavicius – Malek Batal – Mabel Carabali – Hélène Carabin – Patrick Cloos – Thomas Druetz – Christopher Fernandez Prada – Alain Gagnon – Béatrice Godard – Barthélémy Kuate Defo – Patrick Leighton – Jean-Claude Moubarac – Nicholas Hume Ogden – Erin Rees – Lucie Richard – Alexandre Thibodeau – Bilkis Vissandjée – Christine Zarowsky – Kate Zinszer